

> Circulaire

n° 10701

Mercredi 24 juillet 2013

Transposition de dispositions communautaires en droit français

Stocks stratégiques pétroliers

LOI N° 2013-619 16 JUILLET 2013

> Le Journal Officiel du 17 juillet 2013 a publié la loi n° 2013-619 du 16 juillet 2013 qui contient de nombreux articles transcrivant en droit français diverses dispositions communautaires dans le domaine du développement durable.

> Parmi ceux-ci figurent

- l'article L.642-1-1 nouveau du code de l'énergie, qui donne les définitions
 - de l'entité centrale de stockage,
 - des stocks stratégiques qui sont des « stocks de sécurité »,
- et de l'article L.642-6 modifié du code de l'énergie, qui confirme le rôle de la société anonyme de gestion des stocks de sécurité en tant qu'entité centrale de stockage⁽¹⁾.

> Figurent ci-après un extrait de la loi du 16 juillet 2013 ainsi que le texte des articles du code de l'énergie concernés (chapitre II, titre IV, livre VI), mis à jour par nos soins.

Responsable de cette publication : Bertrand Guillerat
01 47 16 94 70
bertrand.guillerat@cpdp.org

⁽¹⁾ Cf. Circ. CPDP n° 10623 du 9 janvier 2013.